

Maître Béatrice PORTAL - Avocat

34, rue Breteuil - 13006 MARSEILLE - Tél. : 04.96.11.10.01

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
(Nouvelles conditions de vente)**

D'UN APPARTEMENT

constitué par un local à usage commercial transformé à usage d'habitation
situé au rez-de-chaussée (**lot n° 53**) et un appartement situé au premier étage (**lot n° 55**),
qui ont été réunis pour former un seul appartement,
en mauvais état, d'une surface loi Carrez de **53,26 m²**, lesdits lots dépendant
d'un ensemble immobilier en copropriété sis à MARSEILLE (13004),
34, rue Pautrier, quartier Les Chutes Lavie (QUATRIEME ARRONDISSEMENT),

MISE A PRIX : 20.000 EUROS

Visite le Lundi 16 Septembre 2019 de 9 h 30 à 10 h 30

**L'ADJUDICATION AURA LIEU LE
JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019 à 9 H 30 du matin**

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Marseille,
au Palais de Justice, salle d'audience Borély, situé Place Monthyon, 13006 MARSEILLE.

**DESIGNATION DES BIENS ET DROITS
IMMOBILIERS MIS EN VENTE :**

Les biens et droits immobiliers dont s'agit
sont constitués par le **lot numéro 53** soit
aux termes de l'état descriptif de division un
local à usage commercial et aux termes du
titre de propriété un local à usage d'habita-
tion situé au rez-de-chaussée sur le devant à
droite, pour un observateur se tenant dans la
rue Pautrier et faisant face à l'immeuble avec
sur le derrière une cuisine et une petite cour
et les 53/1.000èmes indivis des parties com-
munes et les 156/1.000èmes indivis de toutes
les parties communes du bâtiment B et par le
lot numéro 55 soit un appartement situé au
premier étage à droite sur le derrière pour un

observateur se tenant dans la rue Pautrier
comprenant une cuisine et une chambre et les
21/1.000èmes indivis des parties communes
et les 63/1.000èmes indivis de toutes les par-
ties communes du bâtiment B ; étant précisé
que « les copropriétaires du bâtiment B auront
la jouissance commune du water-closet sis au
rez-de-chaussée dudit bâtiment ».

Ledit immeuble est soumis au régime de la
copropriété aux termes d'un règlement de
copropriété - état descriptif de division dressé
par Me PALMIERI, lors Notaire à Marseille, le
18 octobre 1962 et publié au premier bureau
des hypothèques de Marseille le 13 novembre
1962 volume 3 506 n° 2, modifié suivant acte
reçu par Maître GOIRAND, Notaire à Marseille

le 30 janvier 2009 et publié au premier bureau des Hypothèques de Marseille le 18 février 2009 volume 2009 P n° 972.

Ledit appartement est plus amplement décrit dans un procès-verbal descriptif en date du 2 août 2018 dressé par Maître Maxime UREN, Huissier de Justice associé à Marseille, demeuré annexé au cahier des conditions de vente ainsi qu'un dossier de diagnostics techniques.

Ledit appartement est occupé par le propriétaire. L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de la situation d'occupation.

Le syndic de l'immeuble est la SARL CABINET ARIANE IMMOBILIER dont le siège social est sis à VITROLLES (13127), 2, avenue des Arénas.

A LA REQUETE DU :

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER 30 - 32 - 34 - 36 - 38 ET 40 RUE PAUTRIER 13004 MARSEILLE, non identifié au Répertoire des Entreprises et de leurs Etablissements prévu par le décret n° 73-314 du 14 mars 1973 modifié, représenté par son syndic en exercice la SARL CABINET ARIANE IMMOBILIER au capital de 25.000 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro 444 391 700, dont le siège social est sis à VITROLLES (13127), 2, avenue des Arénas prise en la personne de son gérant en exercice Monsieur Olivier ONCINA demeurant es qualité audit siège social et agissant au nom de ladite société, ladite

société dûment habilitée aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale des copropriétaires en date du 16 juin 2016,

POURSUIVANT

Ayant pour Avocat constitué **Maître Béatrice PORTAL**, Avocat inscrit au Barreau de Marseille, y demeurant 34, rue Breteuil, 13006 MARSEILLE au cabinet duquel est élu domicile.

L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Marseille.

Les enchères sont recevables uniquement :

- si elles sont portées par un avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE,
- si vous lui avez remis un chèque de banque (pour une caution bancaire irrévocable, le consulter) représentant au moins 10 % de la mise à prix sans que le montant de cette garantie puisse être inférieur à 3.000 euros établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de MARSEILLE.

Pour plus amples renseignements :

- consulter le cahier des conditions de vente, au service de l'accueil du Tribunal de Grande Instance de Marseille, Place Monthyon, 13006 MARSEILLE, situé au rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.
- s'adresser à Maître Béatrice PORTAL, Avocat, 34, rue Breteuil, 13006 MARSEILLE - Tél. : 04.96.11.10.01.

Maître Béatrice PORTAL